

CABINET DU PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Décret N° 94-544 du 3 Octobre 1994
portant nomination de ~~Monsieur~~ MOLEKA-SAMBEA
en qualité de Conseiller du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution

Vu le Décret n° 93-315 du 23 1993 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 93-316 du 24 juin 1993 portant cadre
d'organisation du Cabinet du Premier Ministre, Chef du
Gouvernement ;

Vu le Décret n° 93-317 du 24 juin 1993 portant nomination du
Ministre, Directeur du Cabinet du Premier Ministre, Chef du
Gouvernement ;

Vu le Décret n° 93-456 du 5 octobre 1993 portant organisation
et attributions du Cabinet du Premier Ministre, Chef du
Gouvernement ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- ~~Monsieur~~ MOLEKA-SAMBEA est nommé Conseiller du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

ARTICLE 2.- Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 3 Octobre 1994



Général Jacques-Joachim ~~YHOMBY-OPANGO~~